



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Paris

Question écrite n° 9377

Texte de la question

M Jacques Dominati rappelle à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire la nécessité de procéder au ravalement de l'ancienne église Saint-Martin-des-Champs. Ces travaux permettraient, compte tenu de la situation particulièrement favorable de cette église au cœur de la capitale, d'offrir aux habitants de ces quartiers parisiens un lieu de manifestations culturelles. Sachant qu'une étude a été entreprise à ce sujet au mois de mars 1988, il lui demande de lui en faire connaître les résultats et de lui préciser à quelle date débuteront les travaux de ravalement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire informe l'honorable parlementaire que l'édifice en cause fait partie d'un ensemble classé parmi les monuments historiques mais qui appartient au ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Son département n'a pas participé jusqu'à présent à l'entretien ou aux travaux qui y sont réalisés. Il lui indique toutefois qu'il étudiera la possibilité de répondre favorablement à sa demande si un projet global de travaux est envisagé sur cet édifice. Il lui précise néanmoins qu'à sa connaissance aucun projet de ravalement de façade n'a fait l'objet de demande d'autorisation à ses services depuis le début de l'année 1989.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Jacques](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9377

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 686